

Procès verbal

Bureau Directeur téléphonique du 30 juillet 2010

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : DELPLANQUE Joël, COSTANTINI Daniel, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

1. Le Bureau Directeur est saisi d'un cas non prévu lié au refus d'engagement du club TOULOUSE FEMININ HANDBALL en Division 2 Féminine et d'une demande de participation à la Nationale 2 Féminine, demande parvenue à la FFHB le 12 juillet 2010, soit 3 jours avant la fin de la période officielle des mutations.

Après en avoir débattu, le Bureau Directeur décide, à l'unanimité et par dérogation aux dispositions des règlements (généraux de la FFHB et particulier de la LFH) :

- d'autoriser les licenciées 2009/2010 du club Toulouse Féminin Handball à muter jusqu'au 31 août 2010 inclus, sans être soumises aux dispositions réglementaires relatives aux mutations hors période, dès lors que leur club d'accueil évolue en championnat national du régime général,
- d'autoriser les joueuses professionnelles 2009/2010 du club Toulouse Féminin Handball à muter dans un club de LFH jusqu'au 20 août 2010 inclus, pour être inscrites sur la liste de l'équipe première de ce club, sans être comptabilisées dans les joueuses dites « X » du club d'accueil.

Au-delà de ces dates respectives, les dispositions de droit commun retrouveront à s'appliquer.

2. Suite aux décisions de l'Assemblée Générale d'avril 2010 ayant adopté la majorité des vœux présentés par la COC nationale et conformément aux dispositions de l'article 10.3 du règlement intérieur de la FFHB, le Bureau Directeur valide les règlements sportifs 2010/2011 travaillés par la COC nationale et le service juridique fédéral :

- Règlement général des compétitions nationales,
- Règlements particuliers des compétitions nationales (hors Pro D2M et LFH déjà approuvés par le Bureau Directeur du 12 juillet),
- Règlements des Coupes de France nationales, régionales et départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.



Jacques BETTENFELD
Vice-président délégué



Alain JOURDAN
Secrétaire général